

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 mars 2019
LE CONSEIL MUNICIPAL

2019-1 – AUTORISE M. le Maire à signer avec le Sdee47 une convention de servitude relative à la construction d'une ligne électrique souterraine traversant le chemin rural du « Pont de Labe aux Cardinals » au lieu-dit « Aux Cardinals ».

2019-2 - APPROUVE le Compte de Gestion 2018 établi par M. Michel GRANSART, Trésorier Principal d'Agen Municipale, et dont les résultats, conformes au CA 2018, ont été arrêtés comme suit :

- Section de fonctionnement	76 045,32 €
- Section d'investissement	16 474,01 €
- Excédent global de clôture	92 519,33 €

2019-3 - FIXE à l'unanimité les taux d'imposition de la commune pour l'année 2019 identiques à ceux de 2018, soit :

- Taxe d'habitation	10,30 %
- Taxe foncière bâti	5,37 %
- Taxe foncière non bâti	31,13 %

2019-4 - DECIDE de renouveler pour l'année 2019 l'adhésion de la commune de ST PIERRE DE CLAIRAC à l'association des Maires de Lot-et-Garonne et de verser à cette association une cotisation d'un montant de 218 €.

2019-5 - DECIDE d'attribuer les subventions ci-après pour l'année 2019, au titre de participation aux dépenses de fonctionnement de ces associations :

- Club du 3 ^{ème} âge « la bonne humeur »	150 €
- Société de chasse	150 €
- Coopérative scolaire	150 €
- Le panier des cultures	150 €
- Les compagnons de la Malesolde	150 €
- PUYMIROL ST PIERRE NATURE ORIENTATION	150 €
- JENTONIC	150 €
- Judo Club Lafoxien	150 €
- Association Locale d'aide à domicile en milieu rural du canton de Puymirol	1 316 €
- CATM -ACPG	100 €
- Comice agricole	300 €
- REGAIN Coordination	100 €
- SOS surendettement	100 €
- FNACA	100 €
- Comité Féminin 47	100 €

2019-6 - DECIDE de verser un acompte de la subvention d'aide au fonctionnement de l'association « les petites coccinelles » d'un montant de 10 000 €, en attendant le versement par la CAF à la commune du forfait de prestation Enfance et Jeunesse, à la fin du 2^{ème} semestre.

2019-7 - VOTE un crédit de 3 062,48 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de CASTELCULIER pour l'année 2018, pour les élèves pierracais qui ont fréquenté cette école pendant cette année.

2019-8 – VOTE un crédit de 669,76 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'A. L. S. H. de CASTELCULIER pour l'année 2018, pour les élèves pierracais qui ont fréquenté cette structure pendant cette année.

2019-9 – VOTE un crédit de 265,35 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire de CASTELCULIER pour l'année 2018, pour les élèves pierracais qui ont fréquenté cette structure pendant cette année.

2019-10 – DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot et Garonne et de verser à cette fédération une cotisation d'un montant de 30 € pour l'année 2019.

2019-11 - DECIDE d'allouer pour l'année 2019 à l'abbé John HENNESSY une indemnité pour le gardiennage des églises communales d'un montant de 120,97 €.

2019-12 - DECIDE d'attribuer une subvention de 1 050 € à l'association de gestion de la crèche « les Frimousses » de LAFOX au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de cette crèche pour les 3 enfants pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année 2019.

2019-13 - VOTE un crédit de 1 183,95 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Chenil Départemental de CAUBEYRES pour l'année 2019.

2019-14 - DECIDE l'adhésion pour l'année 2019 à la Fondation du Patrimoine et de verser à cette fondation une cotisation d'un montant de 75 €.

2019-15 – DECIDE d'attribuer à l'ALJIPA une participation de 13 € par journée enfant pour tous les enfants de commune qui fréquentent l'ALSH de ST FERREOL à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'**AUTORISER** M. le Maire à signer une convention relative à cet accueil.

2019-16 – DECIDE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le Sdee47 la convention constitutive de ce groupement de commandes.

2019-17 – FIXE comme suit à compter du 1^{er} avril 2019 le tableau des effectifs de la commune :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (24 h/semaine) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (25 h 15 mn/semaine) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (19 h 55 mn/semaine) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet (6 h 10 mn/semaine) ;
- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux saisonniers à temps complet.

Le Maire